



HAL
open science

LE VIOL COMME ARME DE GUERRE

Anaïs Ben Zina, Mathilde Barsotti, Sabine Lindenmann, Abdul Rahman
Rasho

► **To cite this version:**

Anaïs Ben Zina, Mathilde Barsotti, Sabine Lindenmann, Abdul Rahman Rasho. LE VIOL COMME ARME DE GUERRE. 2024. hal-04815699

HAL Id: hal-04815699

<https://univ-rennes2.hal.science/hal-04815699v1>

Submitted on 3 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

LE VIOL COMME ARME DE GUERRE

« **Survivant·e·s de viols et de violences en situation extrême : perspective psychologique** »

Anaïs Ben Zina*, Mathilde Barsotti*, Sabine Lindenmann*¹, Abdul Rahman Rasho**²

Résumé :

Le viol en tant qu'arme de guerre répond à une stratégie politique, économique et/ou génocidaire, provoquant la désintégration du tissu social et la fragilisation de la société. Les auteurs de ces actes mettent en œuvre une désindividuation et une déshumanisation des victimes, et, ce faisant, se déconnectent de leur sens moral. Les survivant·e·s souffrent, entre autres, de troubles de stress post-traumatique (TSPT), de traumatismes intergénérationnels, de problèmes gynécologiques, de stigmatisation et de déshonneur sociaux, ainsi que d'une destruction de leur lignage. Une prise en charge holistique, comprenant un accompagnement médical, économique, juridique et psychologique, est recommandée. La justice transitionnelle, par un processus de réconciliation et de reconstruction, semble cruciale pour la réparation.

Mots clés : survivant·e·s de viol, conflits armés, traumatisme psychique, stigmatisation sociale, justice transitionnelle

Abstract :

Rape as a weapon of war is part of a political, economic and/or genocidal strategy, leading to the disintegration of the social fabric and the weakening of society. The perpetrators deindividuate and dehumanize their victims, disconnecting themselves from their moral sense. Survivors suffer from post-traumatic stress disorder (PTSD), intergenerational trauma, gynecological problems, social stigmatization and dishonor, and the destruction of their lineage, among other things. Holistic care, including medical, economic, legal and psychological support, is recommended. Transitional justice, through a process of reconciliation and reconstruction, seems crucial for reparation.

Keywords : rape survivors, armed conflicts, psychological trauma, social stigmatization, transitional justice

¹ étudiantes en Master 2 Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé ; parcours : Violences, Risques et Vulnérabilités, Psychocriminologique et Victimologique, Université Rennes 2

² Maître de conférences en Psychologie Clinique et Psychocriminologie, Université Rennes, Laboratoire de Psychologie : Cognition, Comportement, Communication (LP3C)

Introduction

Le viol comme arme de guerre fait partie des « violences sexuelles liées aux conflits », comme nommées en 2021 par le Secrétaire Général des Nations Unies (Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits). Elles incluent aussi le mariage, la grossesse, l'avortement, la stérilisation et la prostitution forcée, ainsi que l'esclavage sexuel. Si le viol comme arme de guerre est une pratique attestée depuis le Néolithique (Olalde et al., 2019), pour l'ONG française « We are NOT Weapons of War » (2023), ces violences sont aujourd'hui devenues « une stratégie militaire ou politique à part entière, décidées et ordonnées en haut lieu au même titre qu'est décrété le bombardement d'un village, l'extermination d'un peuple ou le gazage d'une communauté ». En effet, comme l'affirme Amnesty International (*cf.* figure 1), il semble être « le crime parfait, car les violences sexuelles ne demandent aucune ressource matérielle ou financière et laissent des dégâts immenses » (Campagne internationale d'Amnesty International, 2009).

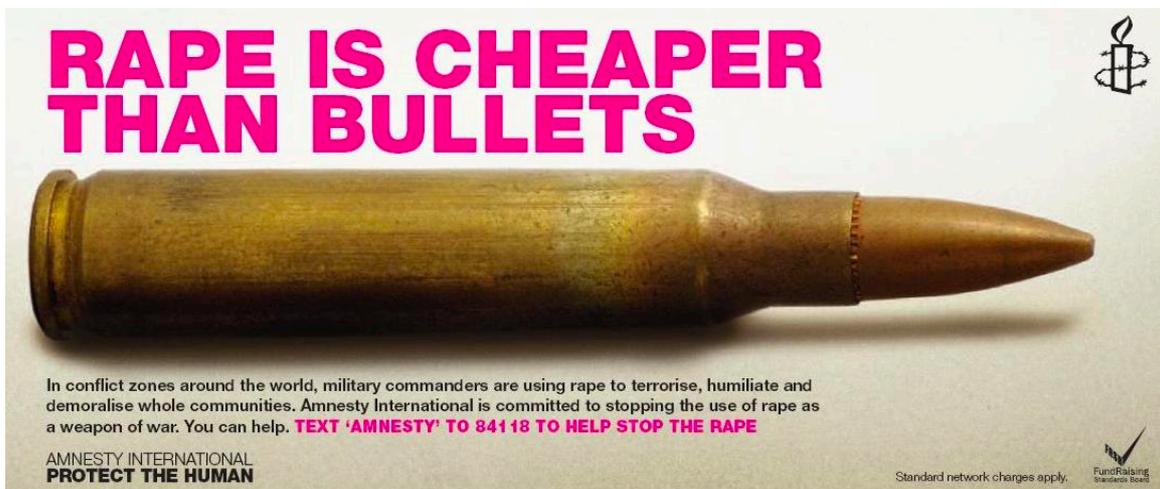


Figure 1. Affiche de la campagne internationale d'Amnesty International (2009)

De fait, ces viols sont généralement perpétrés de manière massive, collective, multiple, publique, et avec brutalité, notamment à travers des tortures.

1) Une stratégie géopolitique

Si le viol est toujours un outil utilisé pour humilier, détruire et prendre le pouvoir, au niveau géopolitique, il répond à différentes stratégies. Cette carte de l'ONG française We are Not Weapons of War (*cf.* figure 2) met en évidence, en rouge, les pays où des violences sexuelles massives sont constatées, et en rose ceux où elles ont été constatées dans le passé, au XXe et XXIe siècle.

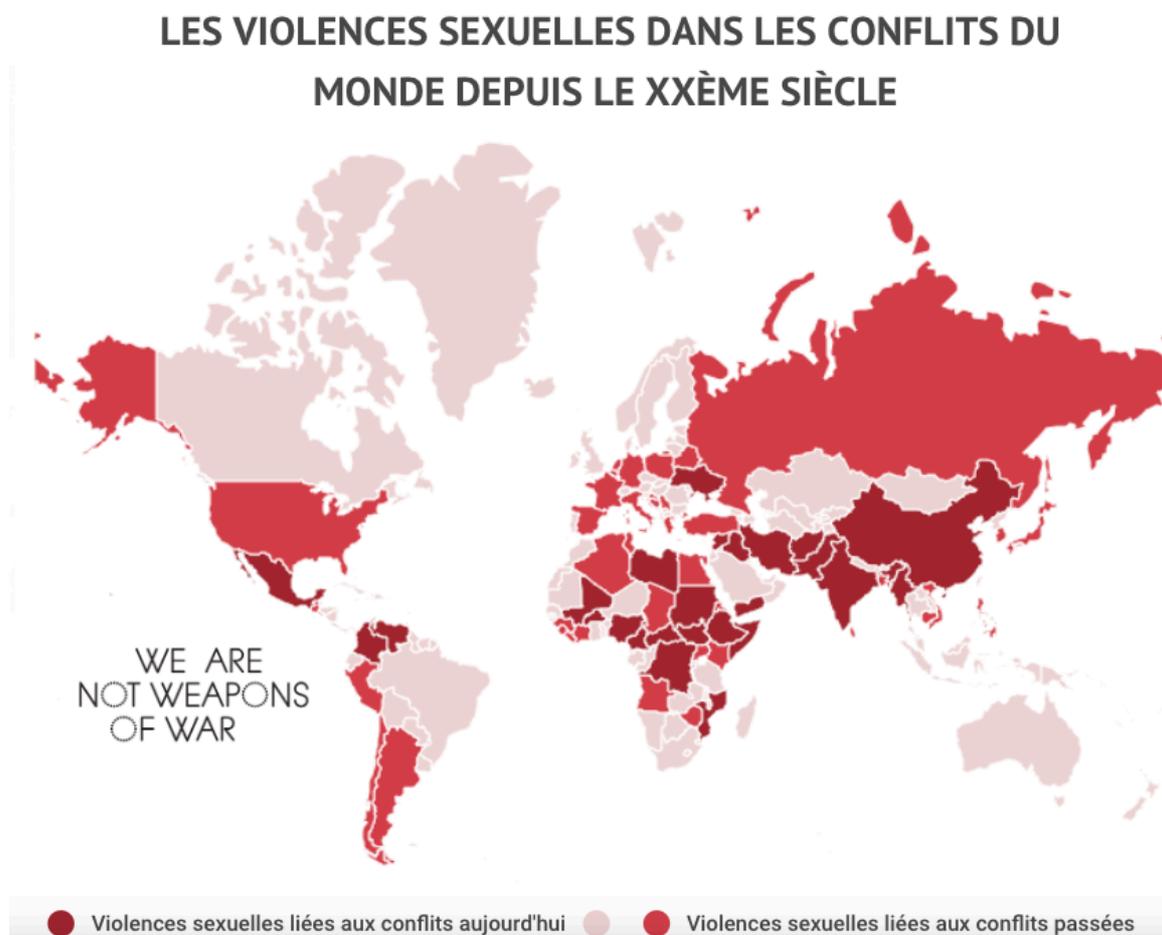


Figure 2. Carte Les violences sexuelles dans les conflits dans le monde depuis le XXème siècle - We are Not Weapons of War Infogram (2023)

En premier lieu, le viol comme arme de guerre est un crime institutionnalisé qui vise à destabiliser le tissu social et à détruire les communautés (Guignard, 2020). Il s'inscrit dans une dynamique de pouvoir plutôt que de désir. Selon Chave (2020), cette forme de prise de pouvoir est institutionnalisée, comme en Irak, en Syrie, en Libye ainsi qu'au Soudan du Sud.

En effet, l'État Islamique en Irak et au Levant (ISIL) y théorise l'esclavage sexuel à travers des manuels et établit des marchés aux femmes, évaluant les victimes selon des critères comme l'âge, la virginité et la communauté d'origine. Dans ces mêmes groupes terroristes, le viol rentre de même en jeu dans le processus de recrutement et d'endoctrinement, les groupes promettant des « femmes gratuites » (« free wives ») aux nouveaux membres (Guignard, 2020, p.17). Plus encore, pour l'ONG française « We are NOT Weapons of War » (2023), le viol est une stratégie économique qui peut pousser les populations à l'exode pour faciliter le contrôle des ressources, notamment dans les régions riches en minerais de la République Démocratique du Congo et en République Centrafricaine. Par ailleurs, cette violence peut entrer dans le cadre d'un génocide et de nettoyages ethniques dans le but d'anéantir la composition de groupes ciblés par la transmission de maladies, la destruction des capacités reproductives et en imposant la descendance de l'ennemi par la procréation forcée. Cette tactique a été observée en Bosnie-Herzégovine entre 1992 et 1995 (Loncar et al., 2006). En effet, les femmes y étaient détenues et violées jusqu'à ce que leur grossesse soit trop avancée pour qu'elles puissent avorter. Enfin, le viol en temps de guerre est un outil d'intimidation politique et de contrôle social, créant un climat de « terreur sexuelle » qui dissuade toute forme de rébellion, comme en témoignent les cas observés en Guinée-Conakry, au Sri Lanka, au Zimbabwe et au Kenya (Guignard, 2020).

2) Processus psycho-sociaux

Le viol lors des conflits armés est utilisé comme stratégie d'affaiblissement d'une communauté. En s'attaquant à ce qu'il y a de plus intime chez la femme, il a des conséquences profondes, dont nous explorerons les mécanismes tant chez les auteurs que chez les victimes. Ces conséquences font d'eux et d'elles tous·tes des survivant·e·s de ces conflits armés.

2. 1. Auteurs

Pour mieux comprendre le comportement des auteurs, ainsi que les violations du Droit International Humanitaire, le Comité International de la Croix Rouge (2004) évoque la psychologie sociale. En effet, en temps de guerre, les auteurs de ces actes peuvent être perçus comme des survivants ayant reçu des décisions de l'État ou de groupes rebelles. Au cœur de

l'éthique militaire, ainsi que de celle des groupes armés en tant qu'institution, on retrouve une forte pression de conformité et des puissantes structures hiérarchiques. Cette pression de conformité pousse le soldat à abandonner son individualité au profit d'une conformité aux normes collectives et aux comportements groupaux, à travers un phénomène d'acculturation (Enloe, 2000). Cette adoption des normes remplace progressivement et sur un temps donné son identité personnelle. Le soldat engage donc une transition d'une identité individuelle vers une identité groupale, jusqu'à subir une forme de désindividuation. Selon Clervoy (2013), sa conscience de soi s'érode, et la perception des actes qu'ils commettent se modifie, jusqu'au phénomène de décrochage du sens moral. S'identifiant de plus en plus à sa faction, il aligne progressivement ses valeurs sur des comportements violents dictés par la culture du groupe. Alors que, dans un contexte civil, il aurait peut-être jugé le viol comme un acte inacceptable, il peut, dans le cadre de son engagement militaire, le considérer comme un moyen légitime de déstabiliser l'ennemi ou de renforcer la cohésion du groupe.

Cette affiliation très forte au groupe entraîne par ailleurs un phénomène de diffusion de responsabilité au sein des groupes armés ou rebelles, chaque individu se convainquant que sa part de responsabilité est atténuée par la présence des autres. Les individus se sentent noyés dans le groupe et moins personnellement engagés dans les exactions commises, ce qui favorise un climat de banalisation des violences. Les auteurs affirment par ailleurs que cette atténuation du sentiment de responsabilité est favorisée par l'anonymat qui est offert par la fonction militaire, les auteurs de viols se sentant protégés par la masse que représente cette autorité. Ils ne se voient plus comme des individus agissant de manière autonome, mais comme les participants d'une mission professionnelle (Muños-Rojas & Frésard, 2004).

Enfin, tous ces actes sont légitimés par la déshumanisation, qui exclut les victimes de la sphère de l'humanité (Oppenheim, 2009). Privées de leur identité, les victimes de viol de guerre ne sont plus perçues comme des personnes et des êtres doués de sentiments, mais comme des symboles à humilier, des objets dépourvus de toute valeur. Cette déshumanisation, Muños-Rojas et Frésard (2004) la perçoivent comme étant orchestrée dans les instances militaires décisionnaires, en haut lieu, et alimentée à travers des campagnes de propagande, des discours de haine, et des idéologies extrémistes dépeignant souvent les membres du groupe ennemi comme étant inférieurs ou dénués de valeur humaine. Les récits idéologiques poussent les auteurs à croire que les victimes sont des « ennemies » qui méritent

d'être punies. La déshumanisation est ainsi internalisée par les soldats, ce qui leur permet de justifier les actes de violence.

Ainsi, à travers les différents processus évoqués, Clervoy (2013) voit un fonctionnement groupal archaïque et un effet de horde se dessiner, entraînant la dévalorisation et la déshumanisation de la victime.

2. 1. Survivant·e·s

C'est précisément cette déshumanisation qui entre en jeu dans le viol comme arme de guerre, que Docteur Mukwege (2015) nomme une « arme de destruction massive ». En effet, au niveau des conséquences psychosociales de ce crime, ce n'est pas uniquement l'équilibre de la victime qui est remis en question, mais celui de la société dans son entièreté. Le viol a le pouvoir de briser tout le tissu social puisqu'il entraîne, par ricochet, la fragmentation de la famille, de la communauté, mais aussi de tout un peuple (Nahoum-Grappe, 2019). Tout d'abord, au niveau le plus intime, c'est-à-dire au niveau psychique, les conséquences peuvent s'inscrire sur le long-terme. C'est ce que nous apprennent Kuwert et al. (2014) au sujet de la Seconde Guerre mondiale. Plus de 60 ans après la fin de la guerre, 81 % des femmes ayant survécu à un viol de guerre ont eu une altération significative de leur sexualité tout au long de leur vie, notamment avec des problèmes gynécologiques. Ces résultats rejoignent ceux de Heremić et al. (2014), qui montrent que, 20 ans après la fin de la guerre en Bosnie, 57% des femmes violées sont encore touchées par le trouble de stress post-traumatique, avec la résurgence des souvenirs par des flashbacks, des cauchemars et des pensées envahissantes 40% rapportent des pensées suicidaires, et 93% des troubles gynécologiques. Par ailleurs, en temps de guerre, de nombreuses autres pertes s'ajoutent à celles liées au viol. Il y a une accumulation de pertes matérielles, psychologiques et sociales, notamment liées à la migration forcée et à la perte des proches. Ces pertes représentent des facteurs de risque supplémentaires pour le développement du trouble de stress post-traumatique (Savjak, 2000).

Selon Guignard (2020), si ces lourdes conséquences psycho-traumatiques ont tendance à isoler les survivant·e·s, cette ostracisation est renforcée par la stigmatisation sociale et le déshonneur qui les accable. La survivante est considérée comme impure par la communauté parce qu'elle est, après le viol, perçue comme la femme du soldat. Les maris et

proches masculins des survivantes sont, eux, parfois jugés pour ne pas avoir réussi à les défendre. Quant aux hommes survivants, ils sont souvent jugés pour homosexualité, étant accusés d'avoir eux-mêmes attiré le viol à cause de leur orientation sexuelle supposée. Cette stigmatisation traverse ainsi la communauté, entraînant un réel délitement social.

À moyen-terme et long-terme, après ces viols, on note par ailleurs l'instauration de cycles de haine et de vengeance ainsi qu'un climat d'impunité et le renforcement de la culture du viol. En effet, les témoins des viols, c'est-à-dire les familles, les enfants, les jeunes, ont tendance à intégrer les crimes auxquels ils ont assisté comme une norme, et ce, d'autant plus que ces crimes sont rarement poursuivis (Guignard, 2020). Ceci plante des graines pour un terreau fertile de violences, que Docteur Mukwege nomme « la métastase du viol de guerre » (cité par WWoW, 2023). La paupérisation et la fragilisation de l'économie de la collectivité après-guerre vient renforcer cette fragilisation du lien social et cette diffusion de la violence.

Mahano et al. (2019) constatent que ces cycles de violence toucheront aussi les générations suivantes, qui pâtiront, par ailleurs, d'un traumatisme intergénérationnel et des conséquences à long-terme de ces viols. En effet, le viol comme arme de guerre peut aller jusqu'à détruire le lignage de la communauté. Les enfants nés des viols naissent souvent sans papiers d'identité et se retrouvent ainsi sans droit politique. De ce fait, ils sont souvent tués, abandonnés ou élevés dans des foyers collectifs. Par exemple, dans l'Est du Congo, les enfants issus d'un viol commis par les rwandais sont appelés « les enfants du serpent » car à l'instar d'un reptile venimeux capable de mordre les animaux de l'étable, ils risquent, devenus grands, de rallier le clan de leur père.

Toujours à long-terme, et plus profondément encore, c'est l'identité même de la communauté qui est touchée. À travers la destruction des femmes, qui sont les gardiennes de la culture dans de nombreux pays, le viol affecte la transmission de la culture, des traditions, des valeurs et du lignage d'une génération à l'autre. De plus, le viol instaure une culture du silence, portée par les survivant·e·s, et notamment par les femmes, venant mettre à mal la mémoire collective de la communauté, mais plus globalement encore, celle de la nation (Loncar et al., 2006).

C'est finalement tout un peuple qui est en souffrance, tant du côté des auteurs que du côté des survivant·e·s, faisant d'elles et eux tous·tes des survivant·e·s de conflits armés (*cf.* figure 3).

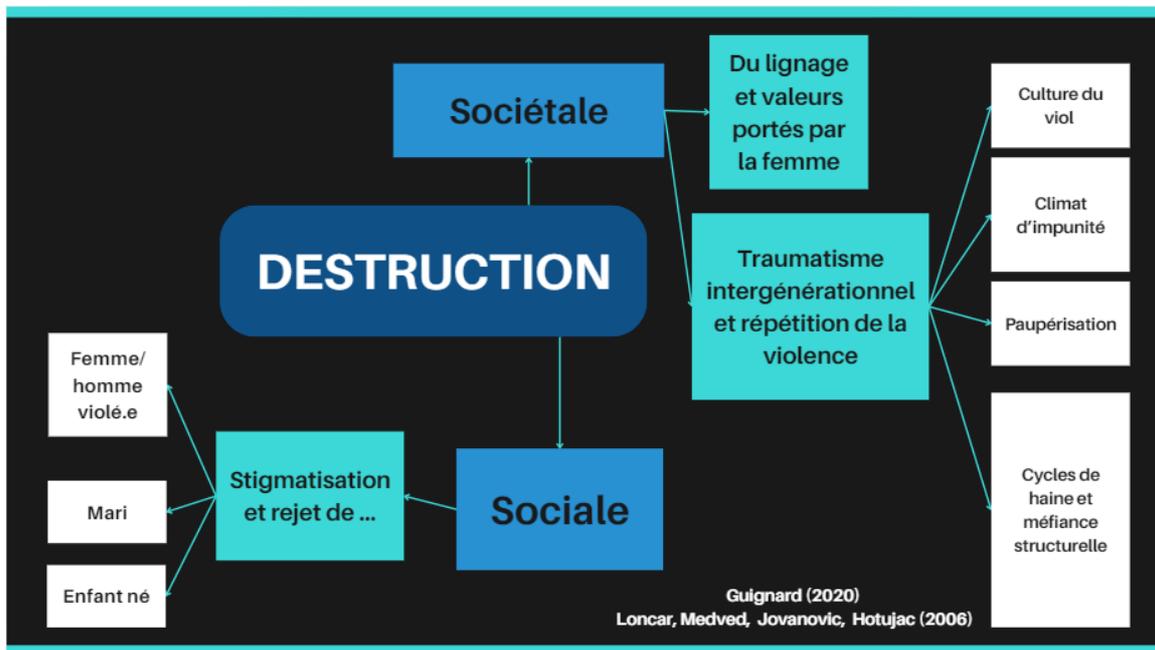


Figure 3 : schéma des conséquences multi-niveaux du viol comme arme de guerre
 Source : réalisation personnelle inspirée de Guignard (2020) et Loncar et al. (2006)

3) Prises en charge

Face à ces constats, nous allons explorer les différentes options de prise en charge, individuelles, puis collectives, adaptées à cette clinique de l'urgence.

Les diverses répercussions psychosociales, économiques et politiques précédemment mentionnées sont prises en charge en République Démocratique du Congo grâce au modèle holistique développé par Docteur Mukwege pour soutenir les survivant·e·s de viol comme arme de guerre. La République Démocratique du Congo a, en effet été qualifiée de « capitale mondiale du viol » en (2010) par l'envoyée spéciale de l'ONU pour les violences faites aux femmes et aux enfants dans les conflits. C'est pour répondre à cette urgence qu'a été fondée, en 1999, l'hôpital Panzi, par Docteur Mukwege et la Communauté des Églises de Pentecôte en Afrique centrale (CEPAC). Il se centre sur la victime, et suit parfois plusieurs femmes d'une même famille, sur plusieurs générations. Ce modèle, reconnu internationalement et reproduit depuis sa création, répond aux différents besoins des survivant·e·s. Il est nommé « One Stop Center » ou « guichet unique » (Mukwege, 2021). Il repose sur quatre piliers :

- le traitement médical où les survivant·e·s reçoivent des chirurgies réparatrices et restent parfois hospitalisées jusqu'à trois mois
- la réhabilitation socio-économique, avec la mise en place de groupes d'épargne au sein des villages, différentes formations, notamment d'alphabétisation, et des services de garde d'enfants
- le soutien juridique. En effet, le personnel de l'hôpital Panzi est formé à la collecte de preuves médico-légales et suit des protocoles internationaux rigoureux pour recueillir les témoignages de manière à éviter la re-traumatisation. Néanmoins, les femmes ne reviennent pas toujours pour une prise en charge juridique, et quand elles le font, c'est souvent après être passée par toutes les étapes de reconstruction. Pour autant, cette étape reste importante pour de nombreuses survivantes, Docteur Mukwege ayant déclaré que « c'est peut-être là, la grande contribution du combat des femmes qui ne luttent pas uniquement pour elles, mais pour accoucher d'une nouvelle justice » (Garapon, Baldy & Chapron, 2022).
- enfin, le soutien psychologique pendant et après leur séjour, où les survivantes sont dirigées vers la Maison Dorca, un centre de soins post-traumatiques, avec des thérapies par la danse et par les arts martiaux, entre autres. Ce concept est aujourd'hui de plus en plus répandu en France, par exemple dans l'association Loba à Paris pour les femmes survivantes de viols comme armes de guerre.

Quelques recherches se sont penchées, elles aussi, sur l'accompagnement des survivant·e·s. Par exemple, O'Callaghan et al. (2013) ont démontré l'effet positif de la thérapie cognitive et comportementale axée sur les traumatismes pour des survivantes congolaises adolescentes. Après des interventions en groupe en psychoéducation, en relaxation, avec un travail sur les émotions, les cognitions et la libération de la parole, les symptômes psycho-traumatiques, dépressifs et anxieux des adolescentes se sont atténués. Cette étude note notamment l'importance, pour des psychologues intervenant dans ces contextes de guerre, de mettre en valeur la résilience des survivantes, et d'être ouvert aux expressions interculturelles de détresse psychotraumatique. En complément, nous notons l'importance de contrer l'ostracisation sociale de la survivante, en intégrant sa communauté dans la thérapie.

Selon Bouvier (2014), c'est aussi le parti pris de certaines instances, telles que le Comité International de la Croix Rouge. Le CICR a mis en place un programme de formation

pour accompagner les personnes influentes de la communauté dans la remise en question des stéréotypes liés aux viols comme arme de guerre. Le personnel local joue alors un rôle de médiateur entre les survivant·es et leurs familles. Le CICR table sur un accompagnement global, autant des parents des jeunes filles, que des femmes plus âgées, mais aussi des maris des survivantes, pour éviter le rejet et la stigmatisation sociale.

Face à ces solutions de prise en charge individuelles et communautaires, la justice transitionnelle se distingue par son approche collective et sociétale, une démarche particulièrement appropriée dans le contexte de conflits armés impliquant une nation entière. Selon les Nations Unies (2010), la justice transitionnelle regroupe l'ensemble des processus visant à restaurer la justice, à responsabiliser les auteurs de crimes et à favoriser la réconciliation, tout en renforçant l'État de droit. Elle repose sur quatre piliers essentiels (cf. figure 4) :

- le droit à la justice, à travers les procès criminels et la justice de genre
- le droit à la vérité, à travers les Commissions de vérité
- le droit à la réparation, à travers les programmes de réparations matérielles et symboliques
- et la garantie de la non-répétition des violations, conformément aux principes du droit international, à travers la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que les politiques commémoratives

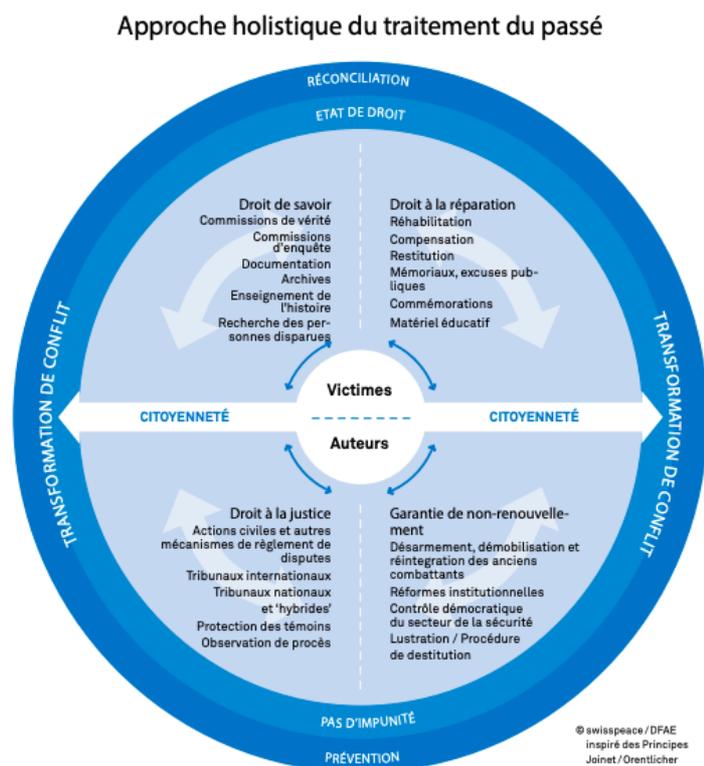


Figure 4 : L'approche holistique du traitement du passé (2016) -
Swisspeace / Fondation suisse pour la paix

L'aspect politique de cette justice transitionnelle joue un rôle primordial dans la gestion des traumatismes psychologiques : réparation individuelle et reconnaissance collective autorisent une réhabilitation avec pour vision un avenir plus juste et pacifique (Dupré, 2024). Ainsi, dans une étude sur les tribunaux Gacaca, instaurés par le gouvernement rwandais après le génocide de 1994, on observe, chez les 679 participant·e·s, une diminution des symptômes de stress post-traumatique et de dépression, une perception plus positive de ces tribunaux et une plus grande ouverture à la réconciliation (Caparos et al., 2020).

Cependant, la justice transitionnelle n'est pas exempte de risques et de défis. Tout d'abord, il est crucial, pour les personnes témoignant, d'être préparées et soutenues psychologiquement tout du long, avant, pendant, et après la procédure (Hamber, 2021). En effet, non seulement le processus de narration peut faire ressurgir les traumatismes non résolus, mais il peut également y avoir une peur de subir des représailles de la part des auteurs ou de leurs partisans. Cette peur représente un réel défi dans la justice transitionnelle, puisqu'elle peut dissuader les survivant·e·s de témoigner. Quant à l'après, se sentir abandonné après avoir partagé ces expériences peut exacerber leur sentiment de vulnérabilité (Barsalou, 2005).

Par ailleurs, Barsalou (2005) ajoute qu'il existe un danger d'accentuer les divisions entre victimes et auteurs dans un contexte où chacun·e se considère comme un·e survivant·e du conflit. Dans des sociétés déjà fragilisées par la violence, une telle polarisation peut compromettre les efforts visant à instaurer une paix durable.

À cela s'ajoute le défi de la diversité culturelle dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle. Cette dernière, pour réussir, doit s'inscrire dans le respect de la culture et des traditions distinctes. Ainsi, les pratiques autochtones, qu'il s'agisse de droit coutumier, de rituels de guérison communautaires, d'expressions artistiques, ou de cérémonies de purification, peuvent s'avérer parfois plus efficaces que les méthodes occidentales pour favoriser la reconstruction (Salih & Samarasinghe, 2017 ; ONU, 2010).

Conclusion

Le viol comme arme de guerre s'inscrit dans une tragédie humaine qui transcende les souffrances individuelles pour ébranler des communautés entières, voire des nations. En tant qu'outil de domination géopolitique et de démantèlement social, il repose sur une

désindividuation des militaires et une déshumanisation systématique des victimes et inflige des blessures profondes et durables, tant sur les plans psychologique, social que culturel, affectant plusieurs générations de survivant·e·s et de témoins. Face à de telles atrocités, les réponses doivent être à la hauteur de leur complexité, globales et multidimensionnelles. Les initiatives individuelles, à l'image du modèle développé par Docteur Mukwege, révèlent l'importance d'une prise en charge holistique, capable de redonner aux survivant·e·s la dignité et la résilience nécessaire pour se reconstruire. Mais cette problématique attend également des réponses à l'échelle collective et macroscopique, comme celles portées par la justice transitionnelle. Celle-ci incarne non seulement la reconnaissance des souffrances et la restauration des droits des victimes, mais également l'espoir d'un avenir commun fondé sur la mémoire et la réconciliation. Cependant, une telle entreprise ne saurait se réaliser sans une mobilisation internationale renforcée, conjuguée à une sensibilité aux contextes culturels et aux réalités locales.

« Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire » (Albert Einstein, 1934)

Bibliographie :

Barsalou, J. (2005). Trauma and transitional justice in divided societies. *United States Institute of Peace*, 1-12. <https://www.usip.org/sites/default/files/resources/sr135.pdf>

Bonhomme, F. L. (2015). Viols en temps de guerre, psychiatrie et temporalités enchevêtrées. Expériences de femmes violées par les soldats de l'Armée Rouge entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début de la période de paix (République démocratique allemande, 1958-1968). *Guerres Mondiales et Conflits Contemporains*, n° 257(1), 53-74. <https://doi.org/10.3917/gmcc.257.0053>

Bouvier, C. (2014). *La mémoire et le droit des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité depuis la seconde guerre mondiale : comparaison Allemagne fédérale / France*. [Thèse de doctorat, Université de Poitiers]. <http://www.theses.fr/2014POIT3018>

Bouvier, C. (2014). Violences sexuelles, santé et éthique humanitaire : vers une approche globale, centrée sur la personne. *Revue Internationale de la Croix Rouge*, (96) 125 - 145.

Bowao, Q. R. O. (2023). *Vers une justice transitionnelle à l'aune de l'autonomie des crimes sexuels commis en période de conflits armés en RDC. Une remise en cause des mécanismes judiciaires classiques de justice transitionnelle*. <https://hal.science/AO-DROIT/hal-04346809v1>

Caparos, S., Rutembesa, E., Habimana, E., & Blanchette, I. (2020). The psychological correlates of transitional justice in Rwanda : A long-term assessment. *Psychological Trauma : Theory, Research, Practice, And Policy*, 12(7), 774-784. <https://doi.org/10.1037/tra0000583>

Chave, M. (2020). *Les violences sexuelles dans les conflits du monde arabe : objectifs, conséquences et réponses à apporter à une arme de guerre*. [Mémoire professionnel, Université de Grenoble]. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02530281>

Clervoy, P. (2013). L'effet Lucifer. Polémiques autour d'un mort à Djibouti. *Études sur la mort*, (144), 43-53.

Dupré, D. (2024). CRETTEZ Xavier et DUCLOS Nathalie, 2021. Violences politiques. Théories, formes, dynamiques. *Communication et Organisation*, 65, 211 - 212. <https://doi.org/10.4000/11yz5>

Durhin, N. (2017). Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : le problème des violences sexuelles. *Revue défense nationale*, 87 à 93.

Duroch, F. (2004). Le viol, arme de guerre, l'humanitaire en désarroi. *Les temps modernes*, 138 - 147.

Engel, K. (2008). Aux armes! Droits des femmes et intervention humanitaire. *Actes de la recherche en sciences sociales* (173), 80 - 97.

Einstein, A. (2017). *Comment je vois le monde* - Editions Flammarion. <https://editions.flammarion.com/comment-je-vois-le-monde/9782081404359>

- Enloe, C. (2000). *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives* (1st ed.). University of California Press. <http://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt14qrzb1>
- Fresard, J., Munoz-Rojas, D. (2004). Origines du comportement dans la guerre: Comprendre et prévenir les violations du DIH *Comité International de la Croix Rouge*, 169 - 188.
- Garapon, A., Baldy, G., & Chapron, S. (2022). Soigner les corps, réparer les âmes : rencontre avec le docteur Denis Mukwege. *France Culture*.
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/esprit-de-justice/soigner-les-corps-reparer-les-ames-rencontre-avec-le-docteur-denis-mukwege-5233307>
- Guignard, C. (2020). Violences sexuelles en temps de guerre : arme, méthode, stratégie ou pratique ? *Institut du genre en géopolitique*, 1 - 34.
- Heremić, L., Đekić, F., Osmanović, E., Šiljak, I., Husić, S. (2014). We are still alive. We have been harmed but we are brave and strong. *Medica Zenica & Medica Mondiale*, 1 - 19.
- Kuwert, P., Glaesmer, H., Eichhorn, S., Grundke, E., Pietrzak, R. H., Freyberger, H. J., & Klauer, T. (2014). Long-Term Effects of Conflict-Related Sexual Violence Compared with Non-Sexual War Trauma in Female World War II Survivors : A Matched Pairs Study. *Archives Of Sexual Behavior*, 43(6), 1059-1064. <https://doi.org/10.1007/s10508-014-0272-8>
- Lanta, D. (2021). *La protection de l'individu contre les violences sexuelles : de la prévention à la réparation au sein de l'ordre juridique international et des systèmes nationaux*. [Thèse de doctorat, Université de Perpignan]. <https://theses.hal.science/tel-03092303>
- Le Pape, M. (2013) Viol d'hommes, masculinités et conflits armés. *Cahiers d'Études Africaines* (53), 201-215.
- Loncar, M., Medved, V., Jovanovic, N., Hotujac, L. (2006). Psychological consequences of rape on women in 1991–1995 war in Croatia and Bosnia and Herzegovina. *Croatian Medical Journal*, 47 (1), 67-75
- Mahano, B. B., & Kangami, N. M. (2018). Les femmes violées en République Démocratique du Congo : la résilience dans la résignation. *L'Autre*, 19(2), 208-217. <https://doi.org/10.3917/lautr.056.0208>
- Mahano, B.B., Amalini, S., Moro, M.R. (2019). Quand le présumé inné devient un défi de survie : résilience des enfants issus du viol à l'Est de la RD Congo. *Annales Médicales Psychologiques*, 236-242.
- Mukwege, D. (2015). Préface. In Braeckman, C., Bofane, K-J., Cadière, G-B, Marthoz, J-P, Vandermeersch, D. *Le viol, une arme de terreur: dans le sillage du combat du docteur Mukwege*. Éditions Mardaga.
- Mukwege, D. (2021). *La force des femmes*. Éditions Gallimard.

Muñoz Rojas, D., Frésard, J.-J. (2004) Origines du comportement dans la guerre: Comprendre et prévenir les violations du DIH. *Revue CICR* (86) 169-188.

Nahoum-Grappe, V. (2019). La culture contemporaine du viol. *Communications*, (104)(1), 161-177. <https://doi.org/10.3917/commu.104.0161>

O'Callaghan, P., McMullen, J., Shannon, C., Rafferty, H., & Black, A. (2013). A randomized controlled trial of Trauma-Focused Cognitive behavioral therapy for sexually Exploited, War-Affected Congolese girls. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 52(4), 359–369. <https://doi.org/10.1016/j.jaac.2013.01.013>

Olalde, I., Mallick, S., Patterson, N., Rohland, N., Villalba-Mouco, V., Silva, M., Dulias, K., Edwards, C. J., Gandini, F., Pala, M., Soares, P., Ferrando-Bernal, M., Adamski, N., Broomandkoshbacht, N., Cheronet, O., Culleton, B. J., Fernandes, D., Lawson, A. M., Mah, M., Reich, D. (2019). The genomic history of the Iberian Peninsula over the past 8000 years. *Science*, 363(6432), 1230–1234. <https://doi.org/10.1126/science.aav4040>

Oppenheim, D. (2009). La déshumanisation : y résister, se dépendre de ses conséquences, en témoigner. *La lettre de la SPF* 73 - 78.

Pape, M. L. (2013). Viol d'hommes, masculinités et conflits armés. *Cahiers D'Études Africaines* 53(209-210), 201-215. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.17290>

Salih, M., Samarasinght, G. (2017). Families of the missing in Sri Lanka: Psychosocial considerations in transitional justice mechanisms *International Review of the Red Cross, The missing* 99 (2), 497–517. doi:10.1017/S1816383118000516

Savjak, N. (2000). Displacement as a factor causing posttraumatic stress disorder. *Sarajevo 2000: the psychosocial consequences of war*, 42.

Sitographie :

We are NOT Weapons of War Infogram (2023), *Carte Les violences sexuelles dans les conflits dans le monde depuis le XXème siècle*. <https://www.notaweaponofwar.org/carte-des-zones-impact%C3%A9es>

We are NOT Weapons of War (WWoW). (2023). *Les conséquences des violences sexuelles liées aux conflits*. <https://www.notaweaponofwar.org/notre-analyse>.

Autres sources :

Amnesty International (2009). *Campagne internationale*

Conseil de Sécurité des Nations Unies, Violences sexuelles liées aux conflits, Rapport du Secrétaire général, S/2021/312, 30 mars 2021, §5

Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 798 (1992), S/RES/798(1992), 18 décembre 1992.
Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 1325 (2000), S/RES/1325(2000), 31 octobre 2000, §10.

Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 1820 (2008), S/RES/1820(2008), 19 juin 2008, §4.

Hamber, B. (2021). Transitional justice, mental health and psychosocial support. *Renewing the United Nations Approach to Transitional Justice*.

Haut-Commissariat des Nations Unies et des Droits de l'Homme. (2010). République démocratique du Congo, 1993-2003. *Rapport du Projet Mapping* 267-374. Nations Unies.

ONU (2014) Note d'orientation du secrétaire général : Réparations pour les victimes de violences sexuelles commises en période de conflit. Microsoft Word - Fr Guidance Note Reparations for CRSV (ohchr.org)

Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 1888 (2009). *s/res/1888(2009)*

Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 1889 (2009). *s/res/1889 (2009)*

Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 1960 (2010). *s/res/1960 (2010)*

Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2106 (2013). *s/res/2106 (2013)*

Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2122 (2013). *s/res/2122 (2013)*

Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2242 (2015). *s/res/2242 (2015)*

Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2467 (2019). *s/res/2467 (2019)*

Swisspeace (2016). *L'approche holistique du traitement du passé*.

https://www.files.ethz.ch/isn/196182/Essential_2_2016_FR.pdf

United Nations. (2010). Guidance note of the secretary-general. *United Nations Approach to Transitional Justice*.